Commission Amiénois
Réunion du 5 Novembre 2026 en visio

Présents : Pascal Candas, Nicolas Cauvin, Philippe Fouré, Rémi Leboue

La commission homologue les résultats des tours des différents challenges de l'Amiénois D5 et D6 qui n'ont pas donné lieu à contestation.

Les décisions de la Commission sont susceptibles d'appel devant la Commission Départementale d'Appel Affaires Générales dans un délai de 2 jours, à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions édictées par l'article 188 et 190 des Règlements Généraux de la FFF (à envoyer à wleclercq@somme.fff.fr).

AFFAIRES LITIGIEUSES

- **Match QCL Sud Amiénois 2 – US Lignières 3, Challenge D5 du 25/10/2026**

Réclamation de QCL Sud Amiénois 2 sur la participation et la qualification des joueurs Arnaud Maller, Antoine Delavenne, Hyllan Duchaussoy, Arthur Morard, Thomas Fournier et Yohann Descamps de Lignières 3 susceptibles d'avoir joué en équipe supérieure le match précédent alors que celle-ci ne joue pas ce jour ou le lendemain.
Le dimanche 25/10/26, l'équipe 1 de Lignières ne joue pas, ni l'équipe 2 (avertie par mail du district du 22/10/26 à 16h32 comme quoi Prouzel Plachy est forfait en Challenge D5 le 25/10/26).
La commission prend en compte cette réclamation pour la déclarer recevable.
Après vérification des Fmi de Lignières 1 (contre Poix BC du 18/10/26) et de Lignières 2 (contre Picquigny du 18/10/26), sur le fond, il s'avère que les 6 joueurs cités ci-dessus ont participé en équipe 2 de Lignières le 18/10/26.
La commission dit irrégulière la participation des joueurs de l'équipe de Lignières 3 conformément à l'article 3.2 du Règlement des Coupes de Secteur.
La commission donne match perdu par pénalité à Lignières 3 sur le score de 3 à 0.
Les frais de réclamation de 30€ sont portés au débit du club de Lignières.

TIRAGE DU TOUR DE CADRAGE DES CHALLENGES D5 ET D6

La commission procède au tirage du 2ème tour des challenges D5 et D6
Tour de Cadrage qui va permettre d'arriver à 8 équipes dans chaque challenge
Il y aura donc 2 rencontres en Challenge D5 et 4 rencontres en Challenge D6

Challenge D5 : le 15 Novembre 2026 à 14 heures 30

N°	Recevant	Visiteur	Particularités
1	ES Naours Es 1	US Lignieres Us 2	
2	FC Blangy Tronville Fc 1	OL Le Hamel O. 2	

FMI Obligatoire - 1 arbitre par rencontre à la charge du club recevant

Les équipes d'Amiens Af 2, de SC Bernaville Prouville, de ES Cagny 2, de FC La Chaussée/Belloy 2 Entente, de ASM Rivery 1 et de AS St Sauveur sont exemptes de ce tour de cadrage.

Challenge D6 : le 15 Novembre 2026 à 14 heures 30

N°	Recevant	Visiteur	Particularités
1	FC Vignacourt Fc 1	Blangy Tronville Fc 2	
2	FC Grouches Fc 2	Amiens Victorine Autier Us 1	
3	Amiens O. 3	Qcl Sud Amiénois 2	
4	Flesselles Us 2	AS Glisy As 2	

FMI Obligatoire - 1 arbitre par rencontre à la charge du club recevant

Les équipes de FC Grouches 1, de OL Molliens 2, de ASM Rivery 2, de ASF Ribemont sur Ancre 2 sont exemptes de ce tour de cadrage.

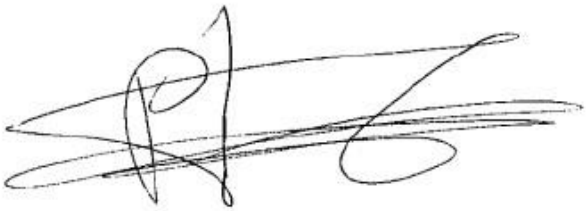
Amendes :

- **Forfait 15€ :**

US DAOURS 3, du 25/10/26, Challenge D5
AS PROUZEL PLACHY 1, du 25/10/26, Challenge D5

Prochaine réunion sur convocation.

Le Président
P. FOURE



le secrétaire de séance
N. CAUVIN

